

ANNEXE AMORTISSEMENT

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL	Délibération du
AMORTISSEMENT DES BIENS RENEUVELABLES	Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321 - 1 du CGCT) : 1 000,00€	
Compte M57	Nature des biens amortissables	Durée
202	Frais liés à la réalisation et modifications de documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	10 ans
203	Frais d'études, de recherche et de développement, frais d'insertion	
	• 2031 - Frais d'études	5 ans
	• 2032 - Frais recherche et développement	5 ans
	• 2033 - Frais d'insertion	5 ans
204	Subventions d'équipement versées aux	
y compris les subdivisions du compte	• Financements de projets d'infrastructures nationales	30 ans
	• Financements de biens immobiliers	15 ans
	• Financements de biens mobiliers	5 ans
205	Concession et droit similaires, Brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires.	
	• 2051 Concession et droit similaire	2 ans
	• 2053 Droit de superficie	2 ans
208	Autres immobilisations incorporelles	
	• 2087 - Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition	5 ans
	• 2088 - Autres immobilisations corporelles	5 ans
214	Constructions sur sol d'autrui	
	• 2142 - Construction sur sol d'autrui - Immeubles de rapport	12 ans
2152	installation de voirie (y compris mobilier urbain)	30 ans
2156	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	
	• 21561 - Matériel roulant	10 ans
	• 21568 - Autres matériels et outillage d'incendie et de défense civile	10 ans
2157	Matériel et outillage technique	
	• 215731 - Matériel roulant	15 ans
	• 215738 - Autre matériel et outillage de voirie	15 ans
2158	Autres installations matériel et outillage techniques	15 ans
218	Autres immobilisation corporelles	
	• 2181 - Installation générale, agencements et aménagements divers	15 ans
	• 2182 - Matériel de transport	8 ans
	• 21828 - Autres matériels de transport	8 ans
	Matériels informatique	
	• 21831 - Matériel informatique scolaires	5 ans
	• 21838 - Autre Matériel informatique	5 ans
	Matériel de bureau et mobilier	
	• 21841 - Matériel de bureau et mobilier scolaires	15 ans
	• 21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	15 ans
	• 2185 - Matériel de téléphonie	5 ans
	• 2188 - Autres	
	Coffre fort	30 ans
	Matériels classiques	10 ans
	Appareils de laboratoire	10 ans
	Appareils de levage-ascenseurs	30 ans
	Equipements de garage et ateliers	15 ans
	Equipements de cuisines	
	Equipements sportifs	
	Bâtiments légers, abris	15 ans

Accusé de réception en préfecture
 (77-21770030-2024-02-03Anx_Amort-BF
 Date de réception : 02/02/2024
 Date de réception en préfecture : 02/02/2024

AMORTISSEMENT DES BIENS RENOUVELABLES	Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321 - 1 du CGCT) : 1 000,00€	
Compte M57	Nature des biens amortissables	Durée
2114	Terrains de gisements	Sur la durée d'exploitation
2121	Plantation d'arbres et d'arbustes	20 ans
2135	Installations générales, agencements, aménagements	
	<ul style="list-style-type: none">• 21351 - Bâtiments publics• 21352 - Bâtiments privés	20 ans 20 ans

Accusé de réception en préfecture
077-217700830-20240202-03Anx_Amort-BF
Date de télétransmission : 02/02/2024
Date de réception préfecture : 02/02/2024

Accusé de réception en préfecture
077-217700830-20240202-03Anx_Amort-BF
Date de télétransmission : 02/02/2024
Date de réception préfecture : 02/02/2024